

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 16 mars 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Christophe MONELLS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Lucy FERRER, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Didier MALE

Mme Yolande LAFRANCAISE ayant donné procuration à Mme Sylvie TROTIN

Mme Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Mme Claude CAMPS

Mme Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Monsieur Pierre TILLOIS

Secrétaire de séance : Marina PICORNELL

**Objet : 2023/01/02 : Débat d'orientation budgétaire 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2312-1 portant sur la présentation des orientations budgétaires intervenant dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget ;

Vu La loi du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui définit le contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) soumis à l'assemblée pour la tenue de son débat, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication.

Considérant que le ROB ci-après ;



Commune de Bompas

## Rapport préalable au débat d'Orientation Budgétaire 2023



## Conseil Municipal du 22 mars 2023

Acte de prévision et acte politique majeur, le vote du Budget Primitif annuel conditionne l'action municipale.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape essentielle du cycle budgétaire.

La loi du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE), précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, en définit les contours ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication.

En application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (ROB).

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

**Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.**

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La délibération comportant le rapport est obligatoirement transmise au Préfet et fait l'objet d'une publication, dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le rapport présent puise ses sources d'analyse rétrospective dans les Comptes Administratif votés pour les années 2019, 2020 et 2021. Les données de l'exercice 2022 sont provisoires puisqu'antérieures à la finalisation et au vote du compte Administratif.

## Sommaire

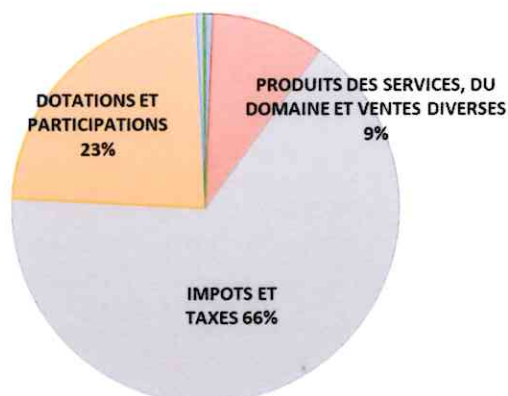
|      |                                                                                           |             |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I.   | Les données financières rétrospectives.....                                               | p. 4        |
|      | <u>A - Evolution des recettes réelles de fonctionnement .....</u>                         | <u>p.4</u>  |
|      | <u>B – Evolution des dépenses réelles de fonctionnement .....</u>                         | <u>p.6</u>  |
|      | <u>C - L'épargne .....</u>                                                                | <u>p.8</u>  |
|      | <u>D – Evolution de la dépense réelle d'investissement.....</u>                           | <u>p.9</u>  |
| II.  | L'état de la dette et sa vision prospective .....                                         | p.11        |
| III. | Les orientations budgétaires .....                                                        | p.13        |
|      | <u>A - Le cadrage national .....</u>                                                      | <u>p.13</u> |
|      | <u>B - Les principales hypothèses de construction du budget primitif .....</u>            | <u>p.16</u> |
|      | <u>C - Les évolutions principales des dépenses et recettes du budget envisagées .....</u> | <u>p.18</u> |
|      | <u>D - Les projections en matière d'investissement .....</u>                              | <u>p.20</u> |



## I. Les données financières rétrospectives

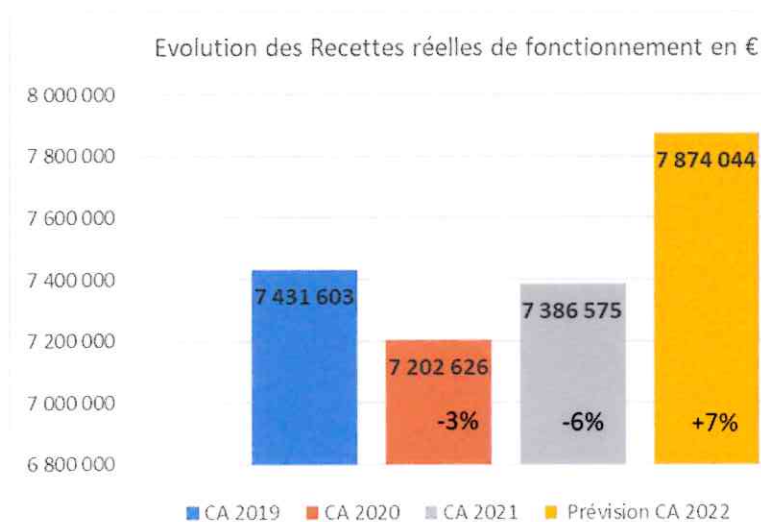
### A – Evolution des recettes réelles de fonctionnement

#### Composition des ressources communales principales 2022



#### Evolution des recettes de 2019 à 2022

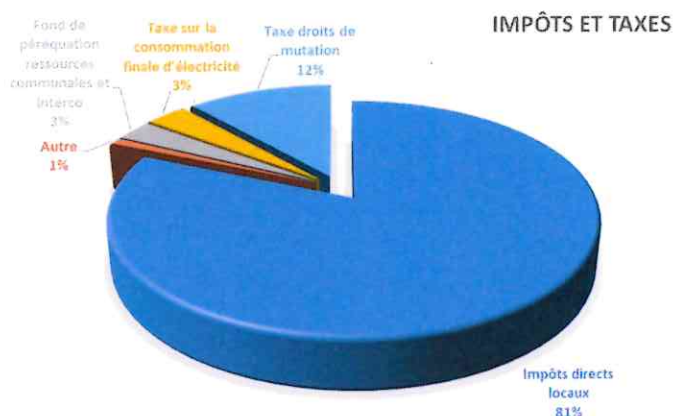
| Chapitre                                        | Recettes réelles de fonctionnement<br>en € | CA 2019          | CA 2020          | CA 2021          | Prévision CA<br>2022 |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|
| <b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                            | <b>7 431 603</b> | <b>7 202 626</b> | <b>7 386 575</b> | <b>7 874 044</b>     |
| 013                                             | ATTENUATIONS DE CHARGES                    | 75 502           | 49 424           | 41 712           | 47 576               |
| 70                                              | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET DIV   | 721 435          | 579 309          | 604 535          | 738 602              |
| 73                                              | IMPOTS ET TAXES                            | 4 174 727        | 4 336 264        | 4 804 195        | 5 184 736            |
| 74                                              | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS                | 2 186 740        | 2 157 655        | 1 861 468        | 1 841 806            |
| 75                                              | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES       | 71 090           | 57 308           | 42 006           | 47 866               |
| 76                                              | PRODUITS FINANCIERS                        | 23               | 23               | 20               | 20                   |
| 77                                              | PRODUITS EXCEPTIONNELS                     | 202 086          | 22 643           | 32 638           | 13 437               |



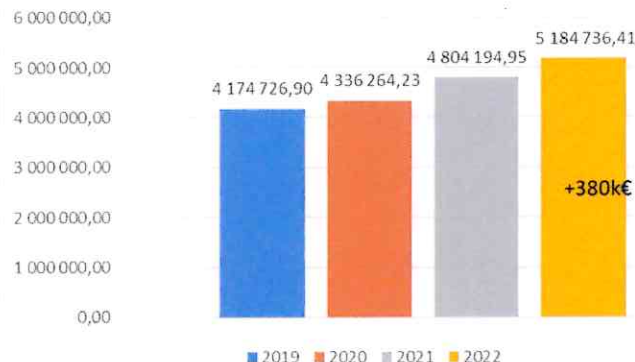
L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement de +7%, de 2021 à 2022, provient principalement, sur le chapitre 73, de l'évolution des bases fiscales votées par l'Etat, sans augmentation des taux d'imposition par la commune et de la dynamique de la taxe additionnelle aux droits de mutation relative aux transactions immobilières sur la commune. Sur le chapitre 70, l'évolution note la reprise en année pleine, post covid-19, des services liés à l'enfance.

## L'évolution du produit des impôts et taxes (chapitre 73)

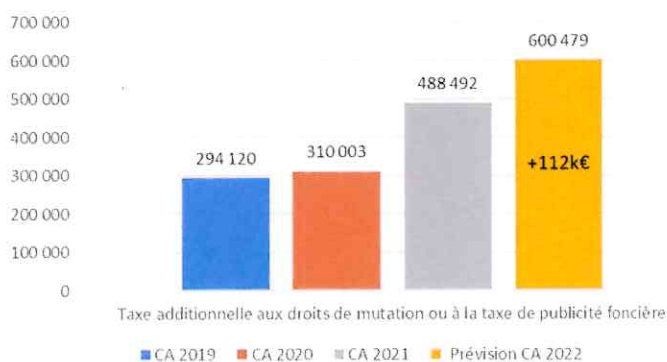
### Composition des recettes d'impôts 2022



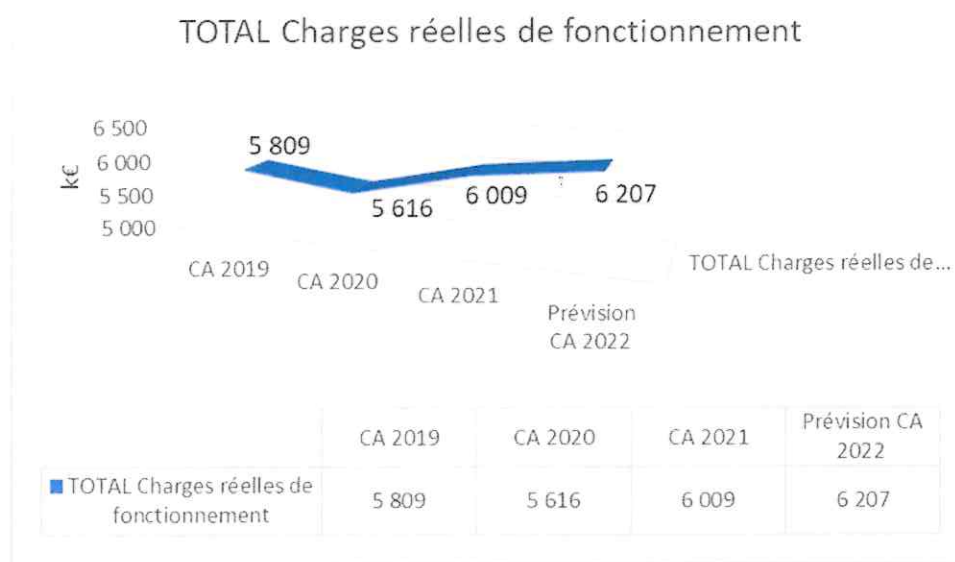
### Evolution des recettes d'Impôts et taxes



### Taxe additionnelle aux droits de mutation en €



## B – Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Globalement les charges de fonctionnement sont en légère hausse contenue à 3% en 2022 dans un contexte d'inflation de 5.2% sur l'année (source INSEE).

| Chapitre | Charges réelles de fonctionnement en € | CA 2019   | CA 2020   | CA 2021   | Prévision CA 2022 | % d'évolution |
|----------|----------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|---------------|
|          |                                        | 5 809 466 | 5 616 571 | 6 008 824 | 6 207 567         | 103%          |
| 011      | CHARGES A CARACTERE GENERAL            | 1 599 753 | 1 443 348 | 1 563 293 | 1 466 501         | 94%           |
| 012      | CHARGES DE PERSONNEL                   | 3 407 941 | 3 384 292 | 3 417 549 | 3 625 358         | 106%          |
| 014      | ATTENUATION DE PRODUITS                |           |           | 249 172   | 312 569           | 125%          |
| 65       | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE     | 541 095   | 542 420   | 555 934   | 594 120           | 107%          |
| 66       | CHARGES FINANCIERES                    | 246 207   | 231 447   | 215 700   | 199 867           | 93%           |
| 67       | CHARGES EXCEPTIONNELLES                | 14 469    | 15 065    | 7 176     | 9 151             | 128%          |

La dépense publique locale a été maîtrisée par la commune.

Les postes de dépenses pour partie sous contrôle direct des orientations de la collectivité témoignent de l'effort de gestion opéré : le chapitre 011, charges à caractère général (eau et assainissement, électricité, carburant, fournitures administratives, frais de nettoyage des locaux, festivités...) est quasiment stable par rapport à 2021.

La baisse faciale de 6% du chapitre 011, soit presque 97k€, est due pour plus d'un tiers (36k€) au changement de méthode comptable de l'Etat (indiquée lors du vote du budget 2022) concernant les frais liés aux logiciel métiers enregistrés au chapitre 65.

Cela explique la hausse mécanique en reflet du chapitre 65, charges de gestion courante, alors que sa dépense est constante de 2021 à 2022. Ce chapitre enregistre essentiellement des dépenses qui nécessitent un vote spécifique de l'assemblée, en dehors des droits d'utilisation - informatique, les indemnités, cotisations diverses et formations liées aux mandats, les créances admises en non-valeur ou encore les subventions aux associations et au CCAS.

Le chapitre 014 augmente en raison de la somme versée à l'Etat correspondant à la compensation prévue par la loi SRU liée au déficit de logements sociaux sur la commune.

Cette dépense devient récurrente car la commune ne bénéficie plus de terrains permettant de poursuivre la politique de construction de logement social, malgré l'injonction de l'Etat.

Une action pro active d'aide à la construction de logement social a été menée par la commune dès qu'un projet de construction a été possible. Sur le nouveau quartier de la Palmeraie en 2021, la commune a soutenu financièrement la construction de logements. L'impact financier de cette aide est pris en compte avec un décalage de 2 ans, c'est-à-dire sur l'exercice 2023.

Le chapitre 012, charges de personnel, à effectif constant, enregistre une hausse de 6%, + 208k€, en raison principalement du cadencement lié à l'avancement statutaire des carrières et de l'application des évolutions réglementaires survenues sur l'année 2022, revalorisation indiciaire de tous les agents au mois de juillet, augmentation du revenu minimum et prime GIPA liée à l'inflation.

L'impact total de la revalorisation indiciaire sur l'année se fera ressentir budgétairement sur l'exercice 2023.





## C - L'épargne

L'épargne nette se calcule chaque année sur la base des produits réels de fonctionnement encaissés auxquels sont soustraites l'ensemble des dépenses réelles qui permettent le fonctionnement de la commune, les frais d'intérêt et de capital des emprunts en cours.

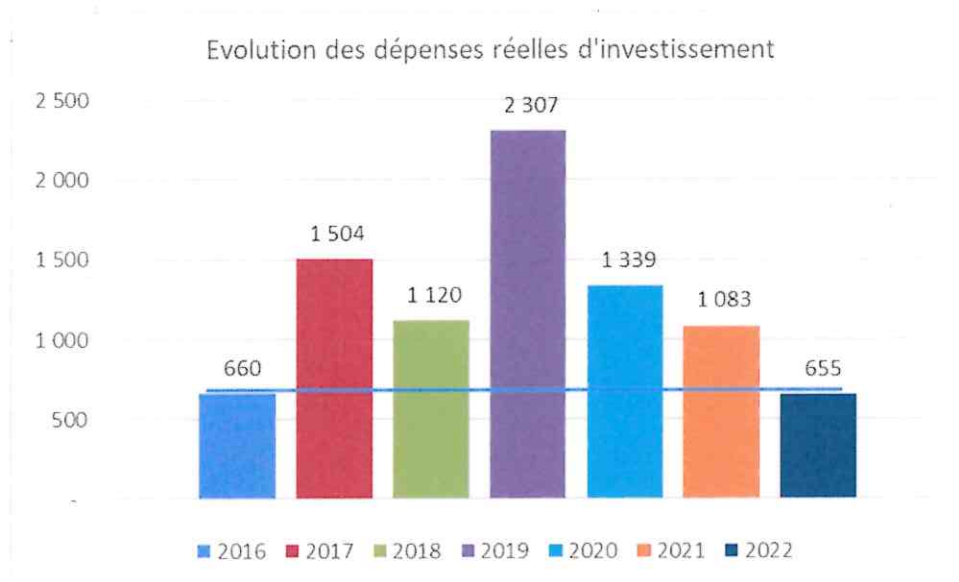
L'épargne nette est l'un des indicateurs de la santé financière de la commune. Elle indique le montant de l'autofinancement direct que la commune peut réserver à ses investissements chaque année, en dehors de toute réalisation d'emprunt ou d'encaissement de subventions d'investissement.

| K€            | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  |
|---------------|-------|-------|-------|-------|
| RRF           | 7 431 | 7 202 | 7 386 | 7 874 |
| DRF           | 5 809 | 5 616 | 6 008 | 6 207 |
| Epargne Brute | 1 622 | 1 586 | 1 378 | 1 667 |
| Epargne nette | 1 230 | 1 190 | 978   | 1 251 |

## D – Evolution de la dépense réelle d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'entendent hors dette et opérations d'ordre. Il s'agit d'indiquer le volume réalisé par la commune chaque année en k€.

L'année 2022 est typique d'une année préparatoire à l'engagement d'investissement importants.



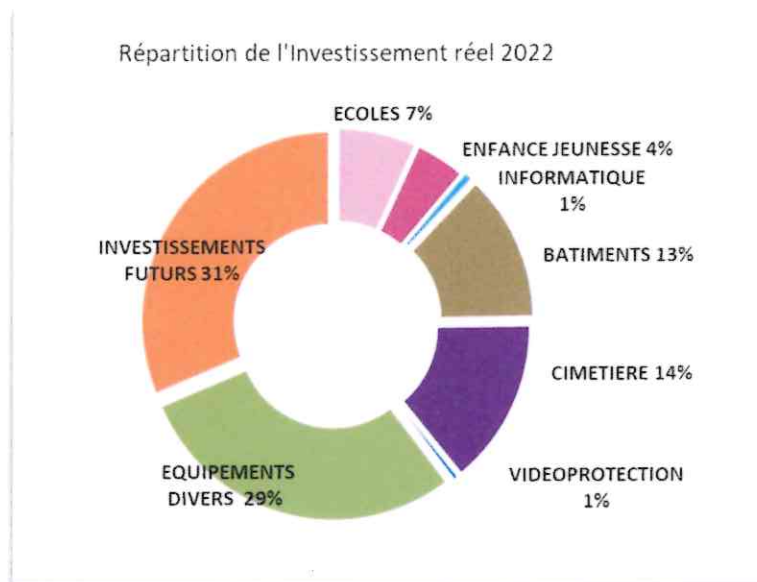
## Répartition consolidée par politique publique des investissements 2022

| Politique publique         | Montant en €   |
|----------------------------|----------------|
| 101 ECOLES                 | 44 927         |
| 102 ENFANCE JEUNESSE       | 28 719         |
| 103 INFORMATIQUE           | 5 783          |
| 104 BATIMENTS              | 82 994         |
| 105 CIMETIERE              | 93 896         |
| 106 VIDEOPROTECTION        | 3 328          |
| 107 EQUIPEMENTS DIVERS     | 190 190        |
| 108 INVESTISSEMENTS FUTURS | 205 521        |
| <b>TOTAL TTC</b>           | <b>655 357</b> |

En 2022, la commune a fortement investi dans l'ingénierie des projets et la recherche des financements en faveur de la réalisation des « investissements futurs » en lien avec le contrat Bourg centre signé avec la Région et le CRTE, contrat de relance et de transition écologique de l'Etat.

Par ailleurs, le choix a été fait de confier une partie des travaux d'investissement aux équipes techniques et non de commander auprès d'entreprises externes : les réfections de peinture au sein

des écoles et de la crèche pendant l'été en sont un exemple significatif, faisant ainsi baisser notre dépense courante en faveur du patrimoine.



#### Investissements principaux réalisés :

- > Dans les écoles : matériel informatique, lave-linge, extension de la fibre et travaux électrique.
- > Auprès de l'enfance – jeunesse : création d'une aire de jeu à la crèche et d'un toboggan sur l'aire de jeux devant la salle des fêtes.
- > Informatique : poursuite du plan de modernisation des logiciels métiers
- > Bâtiments : Travaux électriques
- > Cimetière : création d'un ossuaire
- > Vidéoprotection : renforcement du dispositif (solde)
- > Equipements : chariots à livres pour la bibliothèque, électrification des jardins familiaux, achats divers, tracteur, tondeuse, chariot élévateur...
- > Investissements futurs : réalisation d'un plan guide stratégique, Etudes structure bâtiment Mas Pams avant travaux, travaux de réseaux secs rues Curie, de la Fontaine, Jeanne d'Arc et Impasse Lamartine, travaux de Pluvial.

## II. L'état de la dette et sa vision prospective

L'encours total s'établit à : 4 384 509.65 €

Pour l'exercice 2023, les remboursements liés aux emprunts sont estimés à :

- 193k€ pour les intérêts
- et 432k€ pour le capital.

L'endettement par habitant est estimé à : 575€  
(Base Population INSEE 2022 : 7 625 habitants)

La capacité de désendettement de la commune s'établit à :

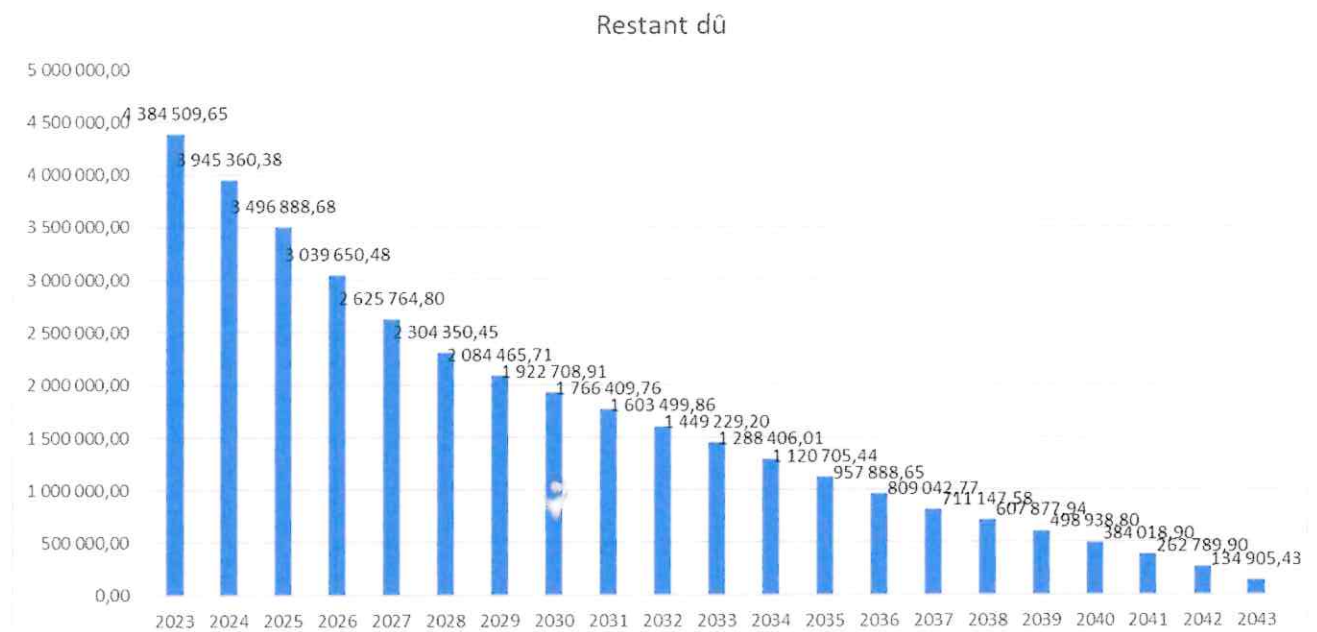
- 2.6 années
- 3.1 années si l'on intègre les portages EPFL.

Répartition de l'encours par prêteur, objet, taux et durée

| PRETEUR et OBJET                                     | Capital à l'origine | Restant dû 31 12 2022 | Capital BP 2023   | Intérêts BP 2023  | Total             | Taux (%) | Durée en mois |
|------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------|---------------|
| <b>CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS sous-total</b> | <b>200 000,00</b>   | <b>81 786,89</b>      | <b>14 946,98</b>  | <b>3 688,59</b>   | <b>18 635,57</b>  |          |               |
| CDC16 - TRAVAUX HOTEL DE VILLE 2013                  | 200 000,00          | 81 786,89             | 14 946,98         | 3 688,59          | 18 635,57         | 4,51     | 180           |
| <b>CAISSE D'EPARGNE sous-total</b>                   | <b>2 050 000,00</b> | <b>926 886,65</b>     | <b>117 073,13</b> | <b>31 652,86</b>  | <b>148 725,99</b> |          |               |
| CE03 - TRAVAUX CENTRE FUNERAIRE 2007                 | 150 000,00          | 89 633,95             | 4 727,97          | 4 051,45          | 8 779,42          | 4,1      | 360           |
| CE04 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2008                   | 430 000,00          | 112 875,00            | 21 500,00         | 2 085,76          | 23 585,76         | 4        | 240           |
| CE05 - TRAVAUX INVESTISS 2008 PVR PERVENCHES ET ZAC  | 350 000,00          | 131 604,86            | 21 417,84         | 6 054,37          | 27 472,21         | 4,83     | 240           |
| CE06 - TRAVAUX HOTEL DE VILLE 2012                   | 200 000,00          | 112 450,63            | 10 346,51         | 4 963,37          | 15 309,88         | 4,57     | 240           |
| CE07 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2012                   | 100 000,00          | 39 198,67             | 7 571,68          | 1 644,64          | 9 216,32          | 4,52     | 180           |
| CE08 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2013                   | 520 000,00          | 235 679,12            | 37 303,43         | 8 650,33          | 45 953,76         | 3,9      | 180           |
| CE2015 - INVESTISSEMENTS 2015                        | 300 000,00          | 205 444,42            | 14 205,70         | 4 202,94          | 18 408,64         | 2,1      | 240           |
| <b>CREDIT AGRICOLE sous-total</b>                    | <b>2 000 000,00</b> | <b>801 757,01</b>     | <b>107 493,30</b> | <b>30 361,82</b>  | <b>137 855,12</b> |          |               |
| CRCA54 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2005                 | 650 000,00          | 139 471,98            | 41 206,92         | 4 444,00          | 45 650,92         | 3,58     | 240           |
| CRCA55 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2006                 | 450 000,00          | 271 809,91            | 14 516,32         | 11 796,55         | 26 312,87         | 4,09     | 360           |
| CRCA56 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2007                 | 600 000,00          | 202 975,12            | 36 770,06         | 10 047,27         | 46 817,33         | 4,67     | 240           |
| CASUDMED - INVESTISSEMENTS 2015                      | 300 000,00          | 187 500,00            | 15 000,00         | 4 074,00          | 19 074,00         | 2,24     | 240           |
| <b>SFIL sous-total</b>                               | <b>4 883 041,75</b> | <b>2 574 079,10</b>   | <b>192 247,42</b> | <b>126 717,30</b> | <b>318 038,76</b> |          |               |
| CLF09 - CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE 2004          | 2 470 000,00        | 1 748 414,15          | 46 323,70         | 95 987,94         | 142 311,64        | 5,49     | 480           |
| CLF11 - TRAVAUX DE VOIRIE RACHAT DE PRETS 2006       | 1 188 041,75        | 338 040,78            | 78 429,52         | 14 189,26         | 92 618,78         | 4,14     | 240           |
| CLF12 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2004                  | 400 000,00          | 240 650,27            | 12 781,54         | 10 636,74         | 23 418,28         | 4,1      | 360           |
| CLF13 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2009                  | 400 000,00          | 153 951,21            | 21 779,19         | 3 448,55          | 24 301,78         | 2,67     | 240           |
| CLF14 - TRAVAUX INVESTISS 2010                       | 300 000,00          | 65 663,11             | 23 247,15         | 1 732,81          | 24 979,96         | 3,04     | 180           |
| CLF15 - TRAVAUX INVESTISS 2010                       | 125 000,00          | 27 359,58             | 9 686,32          | 722,00            | 10 408,32         | 3,04     | 180           |
| <b>TOTAL en €</b>                                    | <b>9 133 041,75</b> | <b>4 384 509,65</b>   | <b>431 760,83</b> | <b>192 420,57</b> | <b>624 181,40</b> |          |               |



## Evolution de la dette



Comme depuis le début du mandat, aucun emprunt n'a été réalisé en 2022.

### III. Les orientations budgétaires

#### A - Le cadrage national

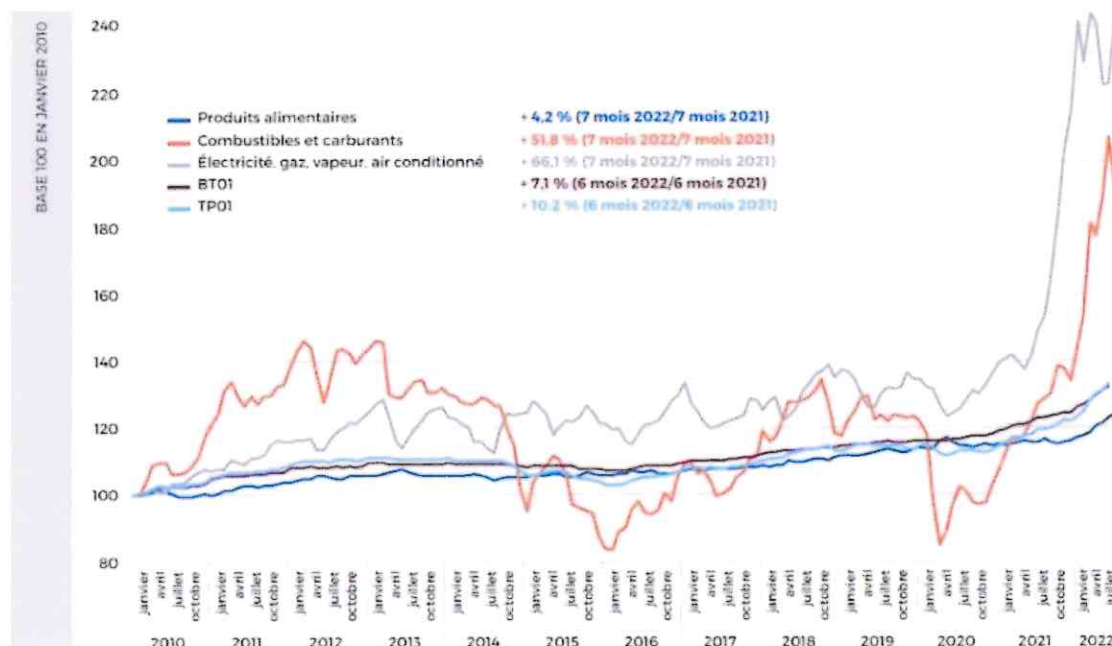
Le fait majeur de l'année budgétaire 2023 est l'inflation croissante ayant un fort impact sur la dépense publique locale.

#### En matière de dépenses générales de fonctionnement

##### Inflation du coût des achats et augmentation des coûts salariaux

##### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee

Selon les prévisions de la note de conjoncture de la Banque Postale, la hausse de deux postes de dépenses des collectivités seraient particulièrement fortes : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui bondiraient de 11,6 % et les frais de personnel qui prendraient 4,1 % du fait des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales, comme l'augmentation du point d'indice de 3,5 % depuis le 1er juillet 2022.

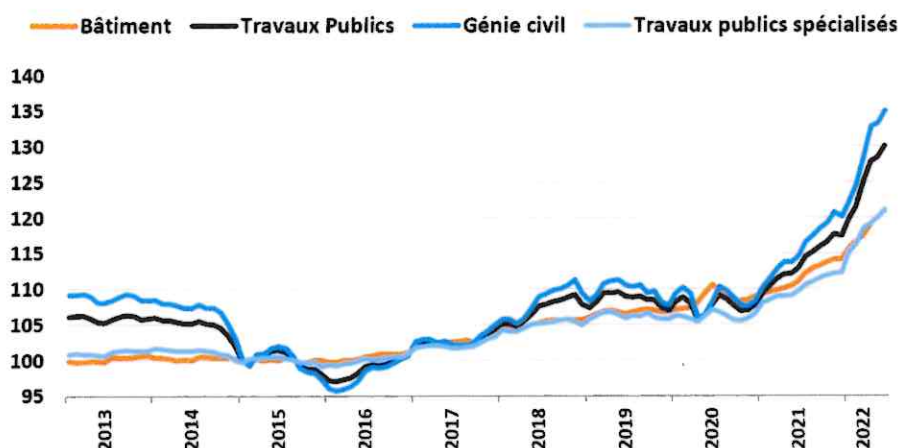
#### En matière de dépenses d'investissement

**Accélération des coûts de production dans les Travaux Publics, matériaux et énergie : au cœur de l'envolée des coûts**

La hausse des coûts de production dans les Travaux Publics s'est accélérée au 2ème trimestre 2022 de +5,5% par rapport au trimestre précédent. C'est la conséquence de cette forte inflation énergétique qui pèse directement sur les entreprises (carburants, gaz, électricité) ou indirectement via leurs approvisionnements en matériaux qui sont eux aussi impactés. Sur un an, l'augmentation des coûts TP s'élève à +14,7%.

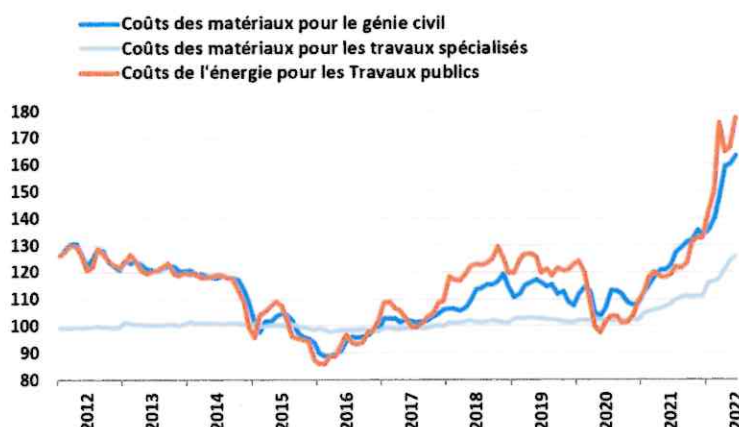
Source : Fédération Nationale des Travaux Public

### Evolution de l'indice des coûts dans la construction



Source : Insee, base 100 en 2015

### Evolution de l'indice des coûts des matériaux et de l'énergie dans les travaux publics



Source : Insee, base 100 en 2015

**En termes de recettes,** les impôts directs locaux devraient augmenter automatiquement en 2023 de 7,1%, du fait de la revalorisation annuelle par l'Etat des valeurs locatives foncières, une augmentation qui ne permettra pas de compenser les dépenses dues à l'inflation.

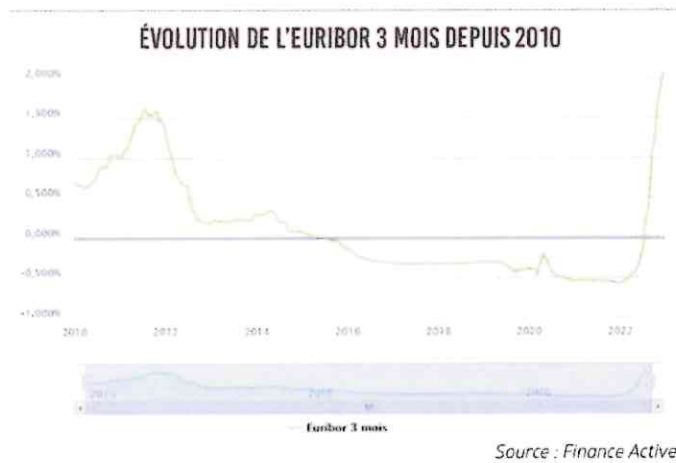
**Concernant le financement par emprunt des investissements.** Les offres de prêt à taux fixe sont de plus en plus rares, les banques se prémunissant de hausses rapides.

Au cours de l'année 2022, le taux d'usure est devenu l'une des préoccupations des emprunteurs. Le taux d'usure est le taux maximum auquel les établissements bancaires sont autorisés à prêter.

lorsqu'elles accordent un crédit. Ce taux est révisé à chaque trimestre par la Banque de France. Il s'agit du taux moyen des crédits accordés le trimestre précédent auquel on ajoute un tiers. Ce taux d'usure s'applique pour le trimestre à venir.

| <b>Source Banque de France 2023</b><br><i>Sélection de durée pour exemple</i> | Taux effectif moyen appliqué<br>au cours des 3 mois<br>précédents le 1 <sup>er</sup> mars 2023 | Taux d'usure applicable<br>au 1 <sup>er</sup> mars 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <i>Prêt à taux fixe d'une durée de 10<br/>ans à moins de 20 ans</i>           | 2.90%                                                                                          | 3.87%                                                   |
| <i>Prêt à taux fixe d'une durée de 20<br/>ans et plus</i>                     | 3%                                                                                             | 4%                                                      |
| <i>Prêts à taux variable</i>                                                  | 2.84%                                                                                          | 3.79%                                                   |

Les propositions bancaires de fin 2022 ont essentiellement été effectuées en taux variable, indexé en Euribor. Ces propositions n'ont pas été contraintes par le taux d'usure, ce dernier ne s'appliquant qu'au taux fixe. Il est à noter que les offres en produits structurés font un retour chez certains établissements. Celles-ci sont autorisées et le plus souvent classées en A-1 ou en A-2 au sens de la charte Gissler. Au niveau des marges bancaires, celles-ci sont plutôt orientées à la hausse sur les derniers mois, comprises entre 0,50 % et 0,80 % selon les collectivités.





## B - Les principales hypothèses de construction du budget primitif

### Contexte national

L'INFLATION

### Contexte Local

LE RETOUR DE LA COMPETENCE VOIRIE PROPRETE URBAINE ET ECLAIRAGE PUBLIC AU SEIN DE LA COMMUNE

### OBJECTIF

*Maintenir une prévision budgétaire et une gestion prudente pour prévenir les effets de l'inflation galopante tout en dégagant des marges de manœuvre pour conserver le patrimoine et investir dans l'avenir de Bompas, sans augmentation des impôts locaux.*

#### 4 principes

Effort soutenu de maîtrise de la dépense en période de forte d'inflation

0%  
d'augmentation de la fiscalité communale

Maintien de l'épargne au profit d'investissements d'avenir

Poursuite du plan de modernisation de l'administration et de la relation aux usagers

#### 4 axes de vigilance

Lisser les dépenses d'investissement sur 4 ans

Un calendrier PPI cadencé et maîtrisé

Maintenir un autofinancement A minima à 800k€

Par l'alignement de l'évolution recettes /dépenses

Emprunter au minimum

0.4M€ Equivalent au remboursement annuel du capital

Rechercher systématiquement des subventions

Objectif : 20% Sur les nouveaux projets

## Mise en place du Plan d'investissement 2022 – 2026 adossé à des partenariats financiers

L'année 2022 a permis d'élaborer un Plan guide du projet urbain des Investissements d'avenir stratégiques dans une logique de **ville résiliente et solidaire**. L'horizon prospectif englobe une décennie. Certains projets peuvent s'enclencher parce qu'ils ont d'ores et déjà été étudiés en régie en 2021 – 2022 et proposés à subvention, d'autres devront l'être à court (2 ans) et moyen (4 ans) termes pour envisager leur poursuite opérationnelle.

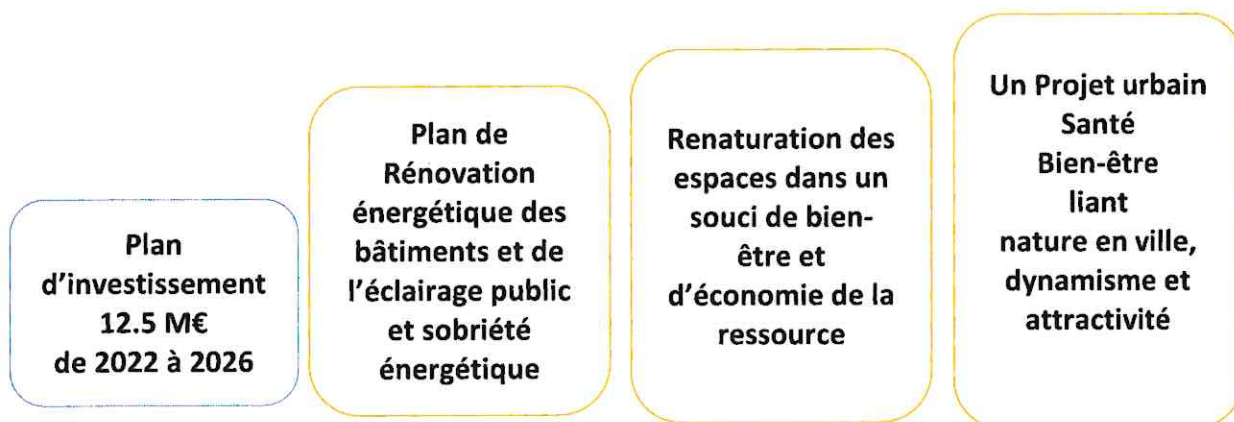
Par ailleurs, en 2023, la commune devrait contractualiser **avec la Région** dans le cadre de l'avenant 1 de son **Contrat Bourg Centre** permettant l'accompagnement de la Région sur des projets d'intérêt commun.

La commune s'engage également depuis 2022 également auprès de l'Etat au sein du **Contrat de Relance et de Transition écologique**. En effet, le CRTE a pour vocation d'accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années. Ils répondent à une **triple ambition commune : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale**.

**Concrètement**, l'ingénierie de projet menée en 2022 a aussi couvert le champ de la rénovation énergétique.

Des travaux d'analyse ont été réalisés avec un bureau d'étude thermique sur deux salles stratégiques de la commune en termes de consommations énergétiques et de fréquentation (la halle des sports et la salle multi activités dite polyvalente) dans le cadre du **plan de sobriété énergétique** voté par le Conseil municipal.

L'aboutissement de ces travaux, ainsi que l'étude développée en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme (AURCA) sur la renaturation des espaces public ont permis le positionnement de la commune sur l'appel à projets **Fonds vert** déployé par l'Etat début 2023.





## C – Les évolutions principales des dépenses et recettes du Budget envisagées

A ce stade de la préparation budgétaire 2023, au 13 mars 2023, les évolutions envisagées sont les suivantes :

### En recettes de fonctionnement

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT                          | BP + DM 2022        | Estimation Réalisé 2022 | Budget Primitif 2023 | Ev. de Réalisé à BP | Ev. de BP à BP |
|-----------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|----------------|
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES                         | 25 000,00           | 47 576,18               | 27 000               | -43%                | 8%             |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV. | 592 560,00          | 738 602,30              | 566 500              | -22%                | -3%            |
| 73 IMPOTS ET TAXES                                  | 4 761 964,43        | 5 184 736,41            | 5 544 200            | 7%                  | 16%            |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS                      | 1 802 530,00        | 1 841 805,98            | 1 738 880            | -6%                 | -4%            |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE              | 30 000,00           | 47 866,09               | 40 000               | -16%                | 33%            |
| 76 PRODUITS FINANCIERS                              | 0                   | 19,89                   | -                    |                     |                |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS                           | 0                   | 13 436,96               | -                    |                     |                |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>                       | <b>7 212 054,43</b> | <b>7 874 043,81</b>     | <b>7 916 580,00</b>  |                     |                |

### Les évolutions de produits

- Le chapitre 70 est principalement modifié du fait de l'arrêt des remboursements de mises à disposition de personnel de la commune auprès de PMM pour la compétence voirie (temps de travail de l'encadrement) et du chantier concernant l'organisation mutualisée mairie – CCAS de fonctions supports.
- Le chapitre 73 évolue avec le transfert de la communauté urbaine vers la commune de la compétence voirie. L'Attribution de Compensation (AC) redevient positive, elle augmente ce chapitre d'une recette de 464 700€.  
Par ailleurs, la revalorisation des bases fiscales par l'Etat de 7.1% fait évoluer le produit de +300k€ par rapport à la recette réalisée en 2022.  
Des prévisions prudentes concernant d'une part la taxe sur les droits de mutations au vu de la fluctuation du marché immobilier, le même montant qu'en BP 2022 est reconduit en prévision 2023, et d'autre part le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- Le chapitre 74 est essentiellement abaissé de BP 2022 à BP 2023 en raison de la dégressivité prévue des subventions en annuité versées sur plusieurs années par le département concernant des opérations immobilières antérieures (aménagement centre-ville, service enfance-jeunesse) et de l'arrêt des compensations des taxes d'habitation par l'Etat, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales étant supprimée.

### En dépenses de fonctionnement

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €                       | BP + DM 2022        | Estimation Réalisé 2022 | Budget Primitif 2023 | Evol de Réalisé à BP | Evol de BP à BP |
|-------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|-----------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL avant transfert           | 1 843 450,00        | 1 466 501,35            | 1 745 400            | 19%                  | -5%             |
| 011 011 voirie - propreté urbaine et éclairage public |                     |                         | 314 800              |                      |                 |
| sous total CHARGES A CARACTERE GENERAL                |                     |                         | 2 060 200            |                      |                 |
| CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES               | 3 750 000,00        | 3 625 357,93            | 3 832 080            | 6%                   | 2%              |
| 012 012 voirie - propreté urbaine et éclairage public |                     |                         | 316 000              |                      |                 |
| sous total CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES    |                     |                         | 4 148 080            |                      |                 |
| 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS                          | 312 569,43          | 312 569,43              | 12 237               | -96%                 | -96%            |
| 022 DEPENSES IMPREVUES                                | 300 000,00          |                         | 300 000              |                      |                 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE                 | 631 246,27          | 594 120,38              | 643 530              | 8%                   | 2%              |
| 66 CHARGES FINANCIERES                                | 220 000,00          | 199 866,67              | 194 000              | -3%                  | -12%            |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES                            | 35 930,00           | 9 151,27                | 5 000                | -45%                 | -86%            |
| 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS         | 188,73              | 188,73                  | 400                  |                      |                 |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES en €</b>                    | <b>7 093 195,70</b> | <b>6 207 567,03</b>     | <b>7 363 447,12</b>  |                      |                 |

### Les évolutions de dépenses :

### Liées au contexte national

- Le Chapitre 011 est impacté, conformément aux orientations liées au contexte national de forte inflation indiquées ci-avant.  
Précisons que dans le cadre d'une augmentation sans précédent des charges d'électricité et de gaz, le bouclier énergétique a été souscrit par la commune, il garantit un plafond d'augmentation de 15% maximum. De telles mesures laissent entrevoir un fort risque à venir que nous anticipons.
- Le chapitre 012 répercute les conséquences de différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales, l'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 notamment, dont l'effet total se répercute sur l'exercice 2023, au-delà des évolutions mécaniques des carrières.

### Liées au contexte local

- Les évolutions des chapitres 011 et 012 expriment également le contexte local de restitution par PMMCU de la compétence voirie à la commune.

L'Attribution de Compensation prévue en CLECT devrait être provisoire. Elle a été estimée sur la base des dépenses de l'année 2021. Elle correspond à un produit de 540 675€ dédié à la compensation des charges de gestion liées à l'exercice de la compétence.

| AC avant transfert voirie | modification linéaire | restitution des charges de fonctionnement | abandon des annuités futures investissement voirie | reliquat travaux non réalisés | annulation retenue VCO | AC après transfert voirie |
|---------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------------|
| -268 038                  | 38 249 €              | 540 675 €                                 | 9 433 €                                            | 50 995 €                      | 93 386 €               | 464 699 €                 |

Extrait du rapport de CLECT de PMMCU du 5/12/22

Une révision des montants attribués devrait être menée en CLECT 2023 pour actualiser le coût de l'exercice de la compétence sur la base des dépenses 2022 réalisées.

A ce jour, la commune a répercuté dans son budget la dépense sans évolution par rapport aux dépenses voirie 2022 concernant les charges à caractère général (chapitre 011) et appliqué une augmentation de +7.5% sur le coût de l'électricité lié à l'éclairage public. Notons que ces enveloppes sont estimées car PMMCU n'a pas fourni l'information sur les dépenses totales d'électricité, la facture du dernier trimestre n'étant pas connue de leurs services, selon l'information donnée.

L'estimation du chapitre 012 a été réalisée par les services de PMMCU puisque le personnel est mis à disposition par leurs soins auprès de la commune.

Au total, le montant prévu pour l'exercice de la compétence voirie concernant les coûts de fonctionnement est de : 630 800€ et un Equivalent Temps Plein recruté en contrat directement par la commune puisque PMCCU ne pouvait pas mettre à disposition un contractuel.

En conséquence, le chapitre 014, atténuation de produit, n'enregistre plus d'AC négative en dépenses, reste la somme de 12 237€ de crédits de dépenses liés à la loi SRU.

En effet, la participation de la commune en faveur du programme de logement social porté par l'OPH PM comportant 25 logements sociaux "Jardin de la palmeraie" (1500€ par logement) permet l'abaissement de sa contribution au titre de la loi SRU à 12 237€.



## D - Les projections en matière d'investissement

### **Les orientations 2021 – 2026 hors compétence voirie concernant la capacité d'investissement**

L'orientation fixée pluri annuellement dans le cadre du DOB 2022 était la suivante en termes de plan d'investissement communal :

- Une enveloppe d'investissement courant annuel pour l'entretien du patrimoine bâti et naturel estimée à 5M€ au total maximum, soit en moyenne 1 million par an sur la période 2022 – 2026
- Une enveloppe d'investissement dans les projets nouveaux d'envergure estimée à 5M€, soit 1 million par an

Au total : une enveloppe sur 5 ans de 10 millions d'€

L'intégration de la compétence voirie, comportant les compétences propreté urbaine et éclairage public, nécessite de revoir à la hausse les enveloppes consacrées à l'investissement. En conséquence le plan pluriannuel est revu comme suit :

- Une enveloppe d'investissement courant annuel pour l'entretien du patrimoine bâti, naturel et routier estimée à 7,5M€ au total, soit en moyenne 1,5 million par an sur la période 2022 – 2026
- Une enveloppe d'investissement dans les projets nouveaux d'envergure estimée à 5M€, soit 1 million par an

Au total : une enveloppe sur 5 ans de 12.5 millions d'€

### **Proposition d'un cadre théorique de financement de cette enveloppe d'investissement**

| PLAN INVESTISSEMENT LISSE EN € | 2022 - 2023               |                       | 2024 - 2026               |                       | TOTAL             |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------|
|                                | Investissement patrimoine | investissement futurs | Investissement patrimoine | investissement futurs |                   |
| <b>TOTAL financé</b>           | <b>3 000 000</b>          | <b>2 000 000</b>      | <b>4 500 000</b>          | <b>3 000 000</b>      | <b>12 500 000</b> |
| Recettes de FCTVA              | 500 000                   | 330 000               | 740 000                   | 500 000               | 2 070 000         |
| Epargne (autofinancement)      | 1 424 000                 | 1 424 000             | 2 124 000                 | 2 148 000             | 7 120 000         |
| Subventions                    | 165 000                   | 420 000               | 495 000                   | 630 000               | 1 710 000         |
| Emprunt                        | 400 000                   |                       |                           | 1 200 000             | 1 600 000         |

Ce cadre est évolutif, il permet de fixer un volume d'investissement soutenable par la commune. En fonction des recettes réellement perçues, il pourra être révisé. Un premier bilan sera effectué fin 2023.

Notons que les subventions prévues dans ce plan concernent les nouveaux projets dits investissements futurs (20% minimum) et l'éclairage public (50% minimum attendus sur le plan d'action « Lumière » de rénovation énergétique de l'éclairage public communal).

## Les enveloppes d'investissements prévues à ce jour par politique publique

| OBJET                                              | NOUVEAUX CREDITS 2023 | RAR 2022   | TOTAL        |
|----------------------------------------------------|-----------------------|------------|--------------|
| ECOLES SOUS TOTAL 101                              | 47 000                | 1 090,00   | 48 090,00    |
| ENFANCE JEUNESSE SOUS TOTAL 102                    | 20 000                | 0,00       | 20 000,00    |
| INFORMATIQUE SOUS TOTAL 103                        | 8 500                 | 13 745,37  | 22 245,37    |
| BATIMENTS SOUS TOTAL 104                           | 226 500               | 55 313,22  | 281 813,22   |
| CIMETIERE SOUS TOTAL 105                           | 37 000                | 34 800,00  | 71 800,00    |
| VIDEOPROTECTION SOUS TOTAL 106                     | 37 500                | 0,00       | 37 500,00    |
| EQUIPEMENTS DIVERS ET ENVIRONNEMENT SOUS TOTAL 107 | 447 430               | 7 107,24   | 454 537,24   |
| sous total hors voirie                             | 823 930               | 124 828,37 | 948 758,37   |
| SOUS TOTAL 109 VOIRIE ET EP                        | 952 500               | 0,00       | 952 500,00   |
| total AVEC VOIRIE                                  | 1 776 430             |            |              |
| SOUS TOTAL 108                                     | 4 418 571             | 374 083,21 | 4 792 653,95 |
| TOTAL INVESTISSEMENTS                              | 6 195 001             | 498 911,58 | 6 693 912,32 |

### Les Investissements futurs envisagés liés au projet urbain inscrits :

| OBJET                                                               | MONTANTS  | RAR 2022   | TOTAL        |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|------------|--------------|
| Finalisation des travaux SYDEEL- réseaux FT - rue Curie-Fontaine... |           | 1 266,00   | 1 266,00     |
| SELF MAS PAMS                                                       |           | 82 086,73  | 82 086,73    |
| PROJETS MAS PAMS                                                    | 1 196 005 | 29 004,00  | 1 225 009,00 |
| REAMENAGEMENT PARC DES SPORTS T1 et T2                              | 100 000   | 261 726,48 | 361 726,48   |
| ETUDE BOURG CENTRE AMENAGEMENT HABITAT                              | 25 000    |            | 25 000,00    |
| HALLE DES SPORTS                                                    | 991 100   |            | 991 100,00   |
| SALLE MULTIACTIVITE (POLYVALENTE)                                   | 997 330   |            | 997 330,00   |
| MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE                                | 392 500   |            | 392 500,00   |
| AMENAGEMENTS URBAINS BERGES ET CANAUX                               | 676 636   |            | 676 636,00   |
| ETUDE DIAGNOSTIC SITES FONDS VERT                                   | 40 000    |            | 40 000,00    |
| SOUS TOTAL 108                                                      | 4 418 571 | 374 083,21 | 4 792 654,21 |

**Ces projets sont soumis à subventions auprès des partenaires. Les études techniques et les taux de subventions mobilisés détermineront leur réalisation.**

### Concernant les investissements prévus avec la Communauté Urbaine en 2023 :

- En matière de voirie d'Intérêt Communautaire (VCO) : Rond-point de la Gendarmerie et études pour le réaménagement de l'avenue Cassagnes
- Plan Vélo : travail avec la commune pour réaliser le tronçon manquant de la piste cyclable de l'avenue de la Salanque pour rejoindre le rond-point des Moissons et aménagement cyclable en centre-ville
- Fin des travaux de réseaux entrepris en 2022 sur la rue de La Grange.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2023, ainsi que du débat qui s'est tenu sur la base des éléments dudit rapport ;
- **DE TRANSMETTRE** au Préfet du Département le présent rapport afférent au DOB ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 mars 2023

Le Maire,



Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE....27 MARS 2023